

## **Afin de faciliter votre séjour et de pouvoir assurer les soins pour votre enfant et pour vous-même, les visites sont encadrées**

- pour votre conjoint de 8h à 22h. Toute dérogation d'horaire fera l'objet d'une demande auprès de l'encadrement.
- pour les autres visites de 15h à 20h

Nous vous rappelons que par arrêté préfectoral, **les visites sont interdites aux enfants de moins de 15 ans.**

Toutefois, la visite des frères et sœurs est tolérée, de courte durée.

Pour vous éviter une trop grande fatigue personnelle, il vous est recommandé de ne pas avoir plus de 3 visites à la fois.

**L'accès à la nurserie n'est autorisé qu'aux parents.** Il est indispensable de se laver soigneusement les mains.

**Des règles particulières (accès, horaires) s'appliquent au service de néonatalogie :** elles sont indiquées à l'entrée du service au 3ème étage.

## **Principales règles à respecter par les visiteurs**

**Il est vivement conseillé aux visiteurs de se frictionner les mains en entrant et en sortant de la chambre, en utilisant la solution hydro-alcoolique (distributeur fixé à l'entrée de la chambre).**

**La présence d'animaux au sein de l'établissement est formellement interdite.**

**Le Groupe hospitalier Paris Saint-Joseph est un hôpital sans tabac.** Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'hôpital et de la maternité. Cette interdiction s'applique aux extérieurs, au parvis et aux jardins. Des zones fumeurs existent à des endroits définis, merci de vous renseigner auprès du personnel en cas de besoin.